



DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le président de l'Université Toulouse Capitole,

Vu le décret n° n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment le II de leur article 8 ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'École de droit de Toulouse ;

Donne délégation de pouvoirs à Monsieur Matthieu POUMAREDE, Professeur des Universités, directeur de l'École de droit de Toulouse (EDT) à l'effet de signer, pour l'École de droit de Toulouse - EDT :

- La certification des heures d'enseignements réalisées au sein de la composante ;
- Les attestations de réussite ;
- Les relevés de notes ;
- Les formulaires de demande de dispense de travaux dirigés ;
- Les courriers d'autorisation de redoublement en Master ;
- Les attestations et/ou dérogations d'inscription administrative et pédagogique ;
- Les conventions de projets tuteurés ;
- Les conventions de stage ;
- Les attestations d'inscriptions spécifiques produites à la demande des étudiants ;
- Les attestations d'assiduité constatée pour les étudiants en formation initiale ;
- Les attestations précisant les enseignements suivis et résultats obtenus ;
- Les attestations d'obligation de réaliser un stage avec dates de début et fin de stage ;
- Les attestations de convocation et/ou présence aux examens à destination des étudiants ;
- Les formulaires de demande de bourses pour les étudiants étrangers ;
- Les attestations d'heures réalisées par les chargés de travaux dirigés.

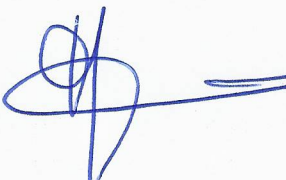
La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

Fait à Toulouse, le 15 décembre 2025

Le délégataire

Vu et pris connaissance le

Matthieu POUMAREDE



le Président

Hugues KENFACK

